



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.16.29
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026 À 18H30

Présents : B. BARDIN / S. BONIN / G. BRACHOTTE / E. CAILLER / A. DUPUIS / L. GUILLEMARD / G. LE CAIGNEC / S. PELLETIER / M. PERRICAUDET / Y. RHODDE / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT
Absents excusés : P. CATTEAU / M. PEYCHES (arrivée à 19h30)
Procurations : P. CATTEAU donne procuration à S. VANDEWEEGHE / M. PEYCHES donne procuration à G. BRACHOTTE
Secrétaire : A. DUPUIS

À l'ouverture de la séance, le Maire rend hommage à Mme Marie-Josèphe JACQUIER, conseillère municipale décédée le 14 août 2026. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le Conseil municipal accueille également Monsieur le député Pierre Pribetich, venu à la rencontre des élus pour un temps d'échange avec le Conseil.

Après l'appel des conseillers et la constatation du quorum, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. La séance peut valablement délibérer.

1. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT intervient lorsque des compétences sont transférées entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et ses communes membres. Elle évalue les conséquences financières de ces transferts afin de déterminer les charges qui doivent accompagner les compétences exercées à l'échelle intercommunale.

Enjeu communal : garantir que Thorey-en-Plaine soit directement représentée dans ces évaluations et puisse défendre une répartition transparente des charges entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les candidatures suivantes :

- Sébastien BONIN, adjoint au Maire, en qualité de délégué titulaire ;
- Elizabeth CAILLER, conseillère municipale, en qualité de déléguée suppléante.

2. SICECO : éclairage public et études énergétiques

Éclairage public – rue de la Petite Fin et rue du Paquier

Des travaux doivent être engagés sur l'éclairage public de la rue de la Petite Fin et de la rue du Paquier. Cette compétence étant exercée par le SICECO, la commune lui demande de réaliser l'opération.

Le montant estimatif des travaux est de 2 859,93 €, pour une contribution communale évaluée à 2 150,23 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le financement de cette contribution par fonds de concours.

Enjeu communal : assurer la continuité et la fiabilité de l'éclairage public tout en poursuivant, au fil des renouvellements d'équipements, une logique de sobriété énergétique et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Études énergétiques des bâtiments communaux

Le Conseil décide également de lancer des études énergétiques sur les bâtiments anciens des écoles et sur la salle polyvalente. Ces diagnostics doivent permettre de mesurer les besoins réels, de comparer les solutions techniques et de disposer d'éléments objectifs avant d'engager de nouveaux travaux.

Le coût des études s'élève à 4 960,01 € HT. Le SICECO assure une prise en charge à hauteur de 70 %. Le reste à charge communal est de 1 549,01 € HT ; après prise en compte de la TVA, la dépense correspondante pour la commune s'établit à 2 065,35 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le lancement des études et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Enjeu communal : passer d'interventions ponctuelles à une programmation énergétique du patrimoine communal. L'objectif est de hiérarchiser les travaux, d'identifier ceux qui apportent le meilleur gain en matière de confort et de consommation, et de mobiliser les subventions avant toute décision d'investissement.

3. Amélioration du confort d'été des bâtiments publics éducatifs

Pour améliorer le confort d'été et adapter les écoles aux épisodes de forte chaleur, la commune poursuit la modernisation des écoles maternelle et élémentaire. Le projet prévoit l'installation de volets roulants électriques solaires ainsi que le remplacement d'une ancienne chaudière gaz par une pompe à chaleur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis des entreprises PEDRON et AB Fermetures, pour un montant total de 63 976 € HT, et sollicite les concours financiers de l'État (DETR), du Conseil départemental de la Côte-d'Or et du SICECO. Le plan de financement prévisionnel repose sur 77 % d'aides sollicitées et 23 % d'autofinancement communal.

Enjeu communal : adapter les bâtiments scolaires aux conditions climatiques désormais rencontrées, améliorer le confort des enfants et des personnels et réduire le recours au gaz. Le choix financier est de rechercher prioritairement les aides disponibles afin de limiter l'impact de l'investissement sur le budget communal.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Taux sollicité	Montant de l'aide	Part du projet
DETR	40 %	25 590,40 €	40 %
Conseil départemental	30 %	19 192,80 €	30 %
SICECO	7 %	4 488 €	7 %
Autofinancement communal	23 %	14 704,80 €	23 %
TOTAL	100 %	63 976 €	100 %

4. Salle polyvalente et pôle culturel : définition du programme et accompagnement du projet

Le Maire présente au Conseil le cahier des charges définissant les attentes de la collectivité pour les projets de salle polyvalente et de pôle culturel. Ce document, qui formalise les besoins à prendre en compte avant les choix de conception, est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil autorise également à l'unanimité le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette étape doit permettre d'accompagner la commune dans la définition du programme, l'analyse des solutions techniques, le calendrier et le montage financier. À ce stade, le Conseil organise donc la préparation du projet ; il ne valide pas encore une solution de travaux définitive.

Enjeu communal : construire le projet à partir des usages et des besoins de la commune avant d'arrêter une réponse architecturale. L'accompagnement par une AMO doit permettre d'éclairer les arbitrages, de mieux maîtriser les coûts et de préparer les futures décisions du Conseil sur des bases techniques et financières consolidées.

5. Foncier : sollicitation de l'EPF Doubs Bourgogne-Franche-Comté

Le Maire présente une opportunité d'acquisition concernant les espaces dits « BRUSSON ». Afin de conserver une capacité d'action sur ce foncier, il propose de solliciter l'Établissement Public Foncier (EPF) pour un éventuel portage de l'opération, dans une enveloppe qui ne pourra pas dépasser 350 000 €.

Le Conseil Municipal autorise cette démarche à la majorité absolue, avec une abstention. Cette décision permet de solliciter le portage de l'EPF ; elle ne préjuge ni de l'usage futur des terrains ni des décisions qui devront être prises ultérieurement par la commune.

Enjeu communal : conserver une maîtrise publique possible sur un foncier susceptible de compter dans l'évolution du village, plutôt que de devoir réagir une fois les opportunités disparues. Le recours à l'EPF donne du temps à la commune pour étudier l'opération tout en fixant dès à présent une limite financière.

6. Organisation des services municipaux

Le Maire informe le Conseil de plusieurs évolutions concernant le personnel communal : reprise progressive d'un agent, congé à venir nécessitant un remplacement et demande de retraite progressive à compter de janvier 2027.

Concernant le remplacement du poste de secrétaire de mairie pendant le congé maternité, deux pistes sont actuellement à l'étude. Dans l'attente du retour du Centre de Gestion concernant une candidature, l'élaboration d'une fiche de poste détaillée est engagée. Les personnes disposant d'un profil adapté sont invitées à transmettre leur CV et leur lettre de motivation en mairie.

Enjeu communal : anticiper les mouvements de personnel et organiser les remplacements afin d'assurer la continuité des services municipaux sans dégrader la qualité du service rendu aux habitants.

7. Local commercial du 32 route de Dijon

Deux candidatures ont été reçues pour l'occupation du local commercial communal situé 32 route de Dijon : une pension pour chats et un bar à couscous. Après examen des deux projets, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'installation de la pension pour chats.

Enjeu communal : au-delà de la mise en location d'un bien communal, ce choix engage la commune sur l'usage d'un local dont elle est propriétaire et sur la nature de l'activité qui y sera accueillie.

8. Informations diverses

Sécurité routière – accident de début septembre

Le Conseil revient sur l'accident survenu au début du mois de septembre au matin, au cours duquel une jeune fille a été blessée et hospitalisée. La traversée piétonne concernée ayant fait l'objet de plusieurs aménagements récents de sécurisation, les premiers éléments évoqués en séance ne semblent pas mettre en cause ces aménagements ; un manque de vigilance du conducteur a été évoqué.

Travaux, entretien et cadre de vie

Jean-Jacques VIGOT, adjoint en charge des travaux, présente les principales interventions réalisées ou engagées ces dernières semaines :

- réparation de l'arrosage automatique de l'école et contrôle du réseau ;
- remplacement attendu d'une commande à distance non conforme dans les deux nouvelles classes ;
- réparation de la climatisation dans deux locaux de la maison de santé ;
- installation de trois poubelles et de quatre bancs dans différents secteurs de la commune ;
- réalisation par les agents communaux de plusieurs tracés au sol, notamment à l'école, sur des places de stationnement et dans différentes rues ;
- ouverture de deux dossiers de sinistre après des accidents ayant endommagé des équipements de voirie ;
- taille des haies à l'école et aux entrées et sorties du village ;
- aménagements à l'école élémentaire : pose d'une porte pour améliorer le maintien de la température intérieure, installation d'un meuble dans la salle de repos et d'un nouveau tableau blanc dans la classe de CP ;
- un décapage et un nettoyage complets des sols aux écoles ont été réalisés pendant la période estivale ;
- concernant l'arrosage des plantations, la réserve d'eau de 12 000 litres a permis d'assurer deux arrosages hebdomadaires pendant l'été. Pour l'année prochaine, la commune souhaite réduire le volume de plantations fleuries afin d'adapter les pratiques aux périodes de forte chaleur et de limiter les besoins en eau ;
- des interventions de nettoyage des puits perdus et d'enlèvement de nids de frelons ont été menées pendant l'été ;
- une carte au format A3 répertoriant notamment les puits perdus et les bouches d'incendie de la commune est en cours d'élaboration afin d'améliorer le suivi technique des équipements ;
- la demande d'installation d'un banc supplémentaire à la MAC, dans une zone ombragée, ne peut être retenue pour des raisons de sécurité liées à la proximité des jeux pour enfants.

Enjeu communal : maintenir le patrimoine communal en bon état, traiter rapidement les dysfonctionnements du quotidien et adapter progressivement les pratiques d'entretien aux contraintes de chaleur et de ressource en eau.

Canal

L'assèchement du canal, consécutif à l'interruption de son remplissage par le canal de Panthier, entraîne d'importantes nuisances : impact sur la faune aquatique, dégradation paysagère, développement de zones d'eau stagnante et prolifération de moustiques. Un retour à la normale n'est envisagé, au mieux, qu'au printemps.

Voirie et cheminements piétons

Un changement de priorité a été réalisé rue du Canal au niveau du pont de l'écluse afin d'adapter les règles de circulation à la configuration réelle de la voie. Le tracé au sol correspondant a été réalisé par les agents municipaux.

Le Conseil signale également une portion d'environ 10 mètres de trottoir non aménagé vers le canal, qui contraint notamment les poussettes à emprunter la chaussée.

Taille des haies en bordure du domaine public

Il est rappelé aux riverains la nécessité d'entretenir les haies privées afin qu'elles ne débordent pas sur le domaine public.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée le 1er septembre. L'école maternelle accueille 42 élèves et l'école élémentaire 89 élèves, soit 131 enfants scolarisés à Thorey-en-Plaine.

École de musique

La rentrée de l'école de musique a lieu la semaine du 14 septembre. L'établissement compte 83 inscrits, soit 7 élèves de plus que l'année précédente.

Aide aux devoirs

Les inscriptions sont ouvertes. L'équipe de bénévoles est reconduite et renforcée par l'arrivée d'une bénévole supplémentaire. Ce dispositif contribue à l'accompagnement scolaire de proximité proposé aux familles.

Bibliothèque

La commune recherche des bénévoles.

Conseil Municipal des Jeunes

L'opération « Nettoyons la nature » est programmée le dimanche 20 septembre à 10h. Cette action associe les jeunes à la sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie communal.

Le Téléthon est fixé au 5 décembre, avec une animation musicale et un repas au programme.

Le Maire de Longecourt a donné son accord pour l'organisation d'un après-midi pêche à destination du Conseil Municipal des Jeunes.

Le député de la circonscription a invité les membres du CMJ et les élus à visiter l'Assemblée nationale. Cette visite, envisagée pendant les vacances scolaires de février, pourrait comprendre la découverte de l'hémicycle le matin et l'assistance à une séance l'après-midi.

Semaine Bleue, repas des aînés et Matinée jeux

- Semaine Bleue : un spectacle est prévu le samedi 3 octobre à 14h30 à l'Auditorium de Dijon ;
- Repas des aînés : samedi 21 novembre à 12h à la salle polyvalente ;
- Matinée jeux : reprise le vendredi 4 septembre ; prochaine séance le vendredi 2 octobre.

Ces rendez-vous participent au maintien du lien social, notamment avec les habitants les plus âgés, et complètent les actions communales et associatives de convivialité.

Animation de fin d'année

Un moment convivial sera organisé le vendredi 18 décembre à la sortie de l'école suivi d'un feu d'artifice. L'organisation complète sera présentée ultérieurement.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous a été sollicité avec le député, le Secrétaire général de la préfecture et le cabinet d'urbanisme afin d'examiner juridiquement et techniquement la possibilité d'une modification simplifiée du PLU.

Enjeu communal : déterminer d'abord si la procédure simplifiée est juridiquement adaptée avant d'engager une évolution du document d'urbanisme. Le Conseil ne décide donc pas, à ce stade, d'une modification du PLU ; la démarche vise à clarifier les marges de manœuvre de la commune et à sécuriser la suite de la procédure.

La séance est levée à 20h30.

À THOREY-EN-PLAINE, le 16 septembre 2026
Gilles BRACHOTTE
Maire de Thorey-en-Plaine

